

**COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres afférents**

Afférents au conseil municipal	<b>11</b>
En exercice	<b>11</b>
Qui ont pris part à la délibération	<b>10</b>

**Séance du 10 Mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire en date du 3 Mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

**Présents :** Madame Marie-Hélène BERNARD, Monsieur Jean LE MAGOUROU, Monsieur Pierrick PUSTOC'H, Mme Rachel GAUTHO, Monsieur Michel CONNAN, Monsieur René LERAY, Monsieur Erwoann BECEL, Madame Annie BENION, Monsieur Simon BERTHELIN, Monsieur Sylvain LE PROVOST

**Absent excusé :** Néant

**Absente :** Madame Sandrine ALMIN

**Secrétaire de séance :** Monsieur Simon BERTHELIN

**Secrétaire de séance adjoint :** Madame Annie BENION

**-Délibération n° 2023-05-04-**

**Création d'un service emplois partagés sur le territoire administratif formé des communes de Trémargat et de Peumerit-Quintin**

Madame la Maire fait part que, suite aux départs de Mme Nolwenn Le Bars, secrétaire de Mairie et de Mme Anne-Sophie Le Rudulier, gestionnaire administrative, agents du service administratif des communes de Lanrivain, Peumerit-Quintin et Trémargat, les maires et adjoints souhaitent un nouveau découpage administratif en raison des difficultés liées à la gestion administrative du territoire.

La Commune de Lanrivain a pris la décision de créer un poste à plein temps pour le secrétariat de sa commune et la gestion de son agence postale. Les communes de Trémargat et Peumerit-Quintin font le choix de s'associer et de faire appel au CDG22 pour une mise à disposition d'un agent ayant les fonctions de secrétaire de mairie, dans le cadre d'un emploi partagé à plein temps. Ce poste sera à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix « Pour »,

**-SOLLICITE**, auprès de Monsieur le Président du CDG22, la création d'un service Emplois Partagés sur le nouveau territoire administratif formé des communes de Peumerit-Quintin et de Trémargat à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

**-DECIDE** d'ouvrir l'emploi aux cadres d'emplois d'Adjoint administratif Territorial et de Rédacteur Territorial ;

**-DEFINIT** la répartition du temps de travail entre les deux communes comme suit :

*Peumerit-Quintin = 14 heures (soit 40%) – Trémargat = 21 heures (soit 60%)*

**-AUTORISE** Madame la Maire à signer les pièces à intervenir.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt à la préfecture  
et publication ou notification

Le

Le secrétaire de séance,  
Simon BERTHELIN  
Conseiller Municipal



La Maire,  
Marie-Hélène BERNARD

